

Bruges, avec l'érection d'un chapitre de douze chanoines prébendés. Il mourut, toujours selon Flodoard, en 977, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste « tombant cette année un dimanche ». Son corps fut enterré « devant l'autel » de Saint-Sauveur en la grande église « de Noyon ».

J. Warichez.

Flodoardi chronicon, ad an. 955-977. — Marlot, *Metropolis remensis historia*, t. I, lib. IV et t. II, lib. I. — *Gallia christiana nova*, t. IX, *Ecclesia noviomensis*. — Cousin, *Histoire de Tournai*, liv. III, chap. X et XIII. — Le Maître d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai*, t. II, p. 32.

RAOUL DE ZAEHRINGEN, évêque de Liège. Voir RADULPHE.

* **RAOUL** (*Louis-Vincent*), professeur, littérateur, né à Poincy, près de Meaux, le 2 février 1770; mort, à Bruxelles, le 25 mars 1848. Raoul (les pièces antérieures à 1813 portent Raoult) était l'aîné de onze enfants. Il fit ses études au séminaire-collège de Meaux, et les termina en 1786 par une brillante rhétorique (1); puis il fit deux années de philosophie et commençait sa théologie quand la révolution éclata (2). Le collège, transformé, passa sous l'administration de M^r de Saint-Jorry, vicaire de l'évêque constitutionnel Mgr Thuin; Raoul y fut désigné comme professeur de 3^e et de 4^e. Quand la patrie fut déclarée en danger, il abandonna ses fonctions ainsi que ses collègues et s'engagea comme volontaire avec ses élèves, qui ne voulaient pas quitter leur professeur. Il partit pour la frontière et fut bientôt promu au grade de quartier-maître de la 16^e demi-brigade de ligne. Après trois années passées sous les drapeaux, il donna sa démission, en 1797, pour reprendre des occupations plus conformes à ses goûts et à ses études.

(1) Nous devons à l'obligeance de M^r J. Andrieux, bibliothécaire de la ville de Meaux, et de son adjoint, M^r F. Lebert, des renseignements sur les premières années de la vie de Raoul. Ces renseignements sont parfois en désaccord avec l'notice que Quetelet a consacrée à notre écrivain.

(2) D'après Quetelet, il aurait suivi ces cours de théologie au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, et aurait obtenu en 1790, par voie de concours, la place de professeur de rhétorique à Meaux.

Le 21 octobre 1797, il prononça l'éloge du général Hoche, à l'occasion de ses funérailles, avec tant de talent que la municipalité de Meaux le félicita par lettre et décida l'impression de l'éloge funèbre, pour être distribué dans toute la république; mais ce discours ne paraît pas avoir été publié. Vers la même époque, Raoul aurait écrit *La chute de Robespierre*, œuvre dramatique, qui aurait été représentée sur quelques théâtres.

Rentré à Meaux, Raoul épousa Mlle Mathurin, et fonda une maison d'éducation dans l'ancienne abbaye des Génovéfains de Chaage; cette institution obtint du gouvernement le titre d'école secondaire et compta jusqu'à 150 élèves. Raoul lutta avantageusement contre une pension similaire d'un certain Pihet jusqu'au moment où le gouvernement accorda à son concurrent l'ancien séminaire-collège (15 avril 1803). L'établissement de Raoul périclita; en 1806, il n'avait plus qu'une cinquantaine d'élèves; il se décida à transiger et céda les restes de son collège à Pihet, chez qui il professa la rhétorique.

Déjà alors, Raoul manifestait ses goûts littéraires; il avait eu pour professeur l'abbé Maquin, très versé, paraît-il, dans la poésie; il commençait à publier ses œuvres (1) et les lisait à la Société d'agriculture, sciences et arts, qu'il avait réorganisée en 1798. Au commencement de 1807 il devint conservateur de la bibliothèque de Meaux et démissionna le 13 mars 1813; il fut ensuite désigné comme inspecteur de la librairie à Amiens, où il publia, en 1815, la seconde édition de sa traduction de *Juvénal*.

Ne parvenant pas, malgré ses démarches, à rentrer dans l'enseignement, et blessé surtout de n'avoir pu obtenir une place à Paris, il quitta la France, en 1816, et manifesta quelque peu son dépit dans l'épître *Sur mon séjour en Belgique*. Bientôt (1817) il fut promu à

(1) C'est à Meaux que parut en 1814 la première édition de sa traduction de *Juvénal*, 2 vol. in-8°. Elle sortait des presses de L.-V. Raoul. Aurait-il été imprimeur?

la chaire de rhétorique à l'athénée de Tournai, et la même année il obtenait ses lettres de naturalisation avec remise des frais ordinaires.

A cette époque, le gouvernement hollandais songeait à organiser l'enseignement supérieur. Malheureusement, on manquait d'éléments pour remplir les cadres professoraux des trois universités nouvelles; il fallut faire appel aux étrangers. Raoul fut désigné en 1818 pour donner les cours de français et d'histoire à l'université de Gand. Il s'établit hors ville et fit de sa maison un centre où la jeunesse était bien accueillie. Il ne se refusait à aucun de ses élèves et il les aidait généreusement en leur ouvrant sa bibliothèque et même sa bourse.

Raoul rencontra dans les salons de Lesbroussart les Français exilés et nos écrivains nationaux. Il prit une part active à notre vie littéraire et fonda en 1817, avec Lesbroussart et de Reiffenberg, le *Mercur belge*, recueil intéressant pour l'histoire intellectuelle de cette époque (1817-1821) et qui se continua dans les *Annales belgiques*. Il collabora aussi aux autres revues et annuaires de ce temps. En 1826, il fut nommé membre de la commission chargée de publier les monuments de l'histoire de Belgique.

Il eut à soutenir une polémique contre Arnault — réfugié français — à l'occasion d'une tragédie que Raoul avait malmenée. Comme Raoul signalait ses articles L. V. R., Arnault s'amusait à lire *Le Vieux Radoteur*; la querelle fut sans fiel; on se réconcilia bientôt et les relations devinrent amicales.

Il eut aussi des démêlés avec Froment, le Zoïle de l'époque. Raoul se contentait de dire : « Ce M. Froment est un sot avec son esprit ». Et dans une lettre à Quetelet il ajoutait : « J'ai vengé nous, nos amis et moi des insultes de Froment en l'accueillant bien et en usant de tout mon crédit pour lui procurer un emploi dont il avait besoin. A sa place, je me croirais un peu insulté à mon tour ». A ce trait on reconnaît la bonté de son caractère. Elle s'exerça de toute façon et il dut à

son obligeance excessive de connaître les embarras financiers dans sa vieillesse.

Quetelet, qui l'a connu, a laissé de Raoul ce portrait : « Au premier abord rien ne trahissait en lui l'auteur satirique, son extérieur annonçait la bonté et la modestie; un peu de malice seulement perçait dans son regard animé et dans le jeu de ses lèvres; mais il était d'une absence si complète de précautions et parfois d'une timidité si grande qu'on pouvait se méprendre sur la valeur de sa personne ».

Raoul eut le tort de se mêler à la politique et de prendre le parti de Guillaume contre les Belges. Sans doute cette attitude a pour excuse la reconnaissance sincère que Raoul témoignait au roi auquel il devait sa situation. Il lui dédia sa traduction de Juvénal, composa des pièces de circonstance, soutint la politique ministérielle dans le *Journal de Gand*, édité par Stéven. Puis, sous le couvert de l'anonyme, il écrivit en 1817 *Exposition du système de l'enseignement public dans le royaume des Pays-Bas* (Tournai, Casterman, 1817), tableau flatteur de notre enseignement qu'il opposait au despotisme du régime impérial et dont il disait : « Nous y voyons un système d'éducation que partout ailleurs peut-être on ne prendrait que pour le rêve d'un philosophe ». Il revint sur cette brillante situation dans une autre brochure : *Observations sur l'organisation des Universités* (Gand, de Goesin, 1818; réimprimé le tome III de ses *Œuvres*), où il réfutait ceux qui voulaient qu'il n'y eût qu'une seule université à Bruxelles, et qui se plaignaient de l'infériorité de notre enseignement scientifique. Enfin, dans ses *Droits du prince sur l'enseignement public*, il reproduisit les articles du *Catholique* et du *Journal de Gand*, qui avaient préoccupé l'opinion pendant trois mois et il se fit le défenseur de l'enseignement officiel contre le *Catholique*, qui craignait de le voir tomber aux mains d'un prince protestant.

Après 1830 il expia ses complai-

sances pour le gouvernement. La faculté des lettres à laquelle il appartenait ayant été supprimée, il se trouva sans place, et ce n'est qu'en 1836 qu'il parvint à obtenir une partie de la pension à laquelle il avait droit, et en 1844 seulement que le ministre Nothomb reconnut tous ses droits. Resté sans emploi, Raoul trouva asile près d'un homme généreux, auquel il dédia son volume de poésies (1840). Il s'établit à Bruxelles, vivant des ressources que lui procuraient quelques leçons particulières et sa collaboration aux journaux. Il enseigna également à l'institut Gaggia, qui, à cette époque, pouvait être considéré comme le premier du pays et qui comptait des hommes de valeur comme Meyer, Platteau, Bergeron et l'italien Gioberti. Le 21 septembre 1841, il fut nommé professeur de littérature latine à l'université libre de Bruxelles, et en même temps il enseignait à l'école centrale de commerce.

Raoul perdit sa femme vers 1830 ; il se remaria quelques années après. Il n'eut pas d'enfants ; mais il avait toujours auprès de lui quelque parent qu'il traitait avec l'affection d'un père, et sa famille fut l'objet de ses soins constants. Il fut élu tardivement membre de l'Académie (11 janvier 1847), mais il touchait au terme de sa carrière ; il ne put y produire qu'un rapport écrit sur l'utilité de faire participer les jeunes Belges à l'école fondée à Athènes par le gouvernement français.

Une longue et douloureuse maladie le conduisit au tombeau, et c'est dans ses derniers jours qu'il reçut la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, regrettant de ne plus avoir la force de remercier le ministre qui l'honorait.

L'œuvre poétique de Raoul est assez abondante, mais dans l'ensemble elle manque d'originalité. Il ne s'en défend pas du reste :

L'esprit original n'est point du tout mon lot,
et l'on pourrait lui appliquer ce qu'il
dit d'Etienne :

Tout ce qu'il dit est bien, mais non pas inventé.

Son œuvre la plus importante et à

laquelle il consacra ses veilles est la traduction des satiriques latins : Juvénal (6 éditions), Perse (4 éditions), Horace (3 éditions). Jullien, l'historien de la poésie française à l'époque impériale, qui a dressé un catalogue minutieux de toutes les médiocrités de cette période, n'hésite pas à placer la traduction de Juvénal parmi les traductions qui élèvent l'époque impériale au-dessus de toutes les autres dans ce genre de travail. Le malheur est que ce genre d'exercice offre un intérêt très médiocre, surtout conçu à la façon des traducteurs delilliens qui se contentent de travestir leurs modèles. Raoul n'a pas fait autrement. De parti pris il rejette ce qu'il peut y avoir de saillant et de vigoureux dans Juvénal parce que, dit-il, Juvénal surcharge ses tableaux et l'effet de toute copie étant d'affaiblir les teintes, il en résulte qu'au lieu de perdre il gagne à subir l'épreuve d'une version. Perse ne fut pas mieux traité par Raoul et un Mr Théry, autre traducteur de Perse, disait : « Le spirituel et facile interprète ne nous a jamais rappelé son modèle : c'est qu'il a traduit les 660 vers de Perse par 1130 vers français ». Raoul se défend de ces accusations, il compare son œuvre à d'autres et naturellement conclut à son avantage. Il s'excuse de la liberté qu'il a prise de faire valoir sa traduction en donnant l'exemple de Delille et il ajoute : « J'ai pu faire de même, et cela d'autant plus que depuis Voltaire il existe un préjugé en France contre ceux qui ne font pas leurs vers à Paris ». En somme, ces traductions sont très médiocres et la versification très lâche offre des côtés très faibles ; il aligne méthodiquement ses alexandrins et l'emplit de clichés de rhétoriciens. Raoul était en retard sur sa génération, et à la veille de mourir il s'amusait encore à embellir ses traductions.

Dans ses *Leçons de littérature hollandaise*, il traduisait un choix de morceaux hollandais et dédiait son ouvrage à Van Maanen, le ministre exécuté par les Belges. Si ce travail partait de l'excellente intention de faire connaître aux Belges la littérature de leurs frères du Nord, il

avait le tort de paraître favoriser les vues d'un gouvernement impopulaire, mais Raoul y voyait le moyen de s'acquitter d'une dette qu'il avait contractée vis-à-vis de sa patrie adoptive. « Dans cet ouvrage, » dit Raoul, « j'ai cherché à retracer quelque chose de la bonhomie de Cats, du sublime de Vondel et de Feith, du naturel de Bellamy, de l'enthousiasme d'Helmers, du pathétique de Tollens, du rationalisme de Kinker, du génie souple et varié de Bilderdijck ». Mais, en fait, nous n'avons que du Raoul, qui s'est mis d'autant plus à l'aise avec ses modèles qu'il connaissait à peine leur langue, comme il l'avoue lui-même. Ce qui le console, c'est que Delille, toujours lui, qui ne devait pas connaître toutes les langues, « a laissé cependant des chefs-d'œuvre et qu'il a quelquefois rendu jusqu'à l'harmonie imitative de son auteur ». On ne pourra jamais trop insister sur l'influence néfaste de Delille à cette époque dans nos provinces.

Dans les poésies qui lui appartiennent en propre, Raoul ne franchit pas les bornes d'une honnête médiocrité. Sa principale qualité est la correction qu'il devait à une instruction plus soignée que celle de nos écrivains. Néanmoins, il n'a pas les qualités du poète, l'âme et le sentiment; son vers est froid, incolore, encombré de réminiscences mythologiques qui les affadissent. Je ne ferai mention que de son discours en vers, à l'occasion de l'inauguration de l'université de Gand, où il nous apprend qu'aux Champs-Élysées les Périclès, les Platon, les Titus se font « de Nassau raconter les vertus ». Il a beaucoup cultivé l'épigramme et c'est le genre où il réussit le mieux; malheureusement le succès de l'épigramme tient beaucoup à l'actualité et cet intérêt nous échappe. Au surplus, les épigrammes de Raoul sont peu mordantes; elles sont des propos spirituels et offrent d'heureux rapprochements.

Le théâtre tenta Raoul; un prétendu vaudeville : *l'Écrivain public ou les Pétitionnaires* est encore ce qu'il fit de mieux. Ce n'est toutefois qu'une satire dialoguée

où il prend à parti les solliciteurs innombrables de l'époque et qui contient dans quelques portraits de la verve et de l'humour. Sa tragédie, *Guillaume le Conquérant*, soutient à peine la lecture et n'offre qu'une série de descriptions ou de narrations filandreuses, sans intrigue, sans mouvement, d'une versification inaltérablement régulière et correcte, sauf le vers assez bizarre :

De cent mille soldats inondons la Tamise.

Enfin, il écrivit quelques comédies-vaudevilles à l'usage des collèges, qui sont d'un mentor paternel et ne peuvent même prétendre à récréer la jeunesse.

En couronnant sa carrière littéraire par *l'Anti-Hugo*, Raoul restait fidèle aux principes littéraires de sa vie. C'était un classique dans l'âme, classique à la façon de Delille; ennemi des innovations romantiques et luttant pour ses idées dans le *Mercurius belge*, les *Annales belgiques* et les autres recueils de l'époque. « Les classiques », disait-il, « sont ceux qui ont fait leurs classes; les romantiques ceux qui ne les ont pas faites ». Et il lance ses foudres contre les novateurs. « A une époque », dit-il, « où l'école vaporeuse qui s'appelle romantique nous inonde d'un déluge de compositions plus ridicules et plus barbares les unes que les autres, il faut retourner aux *Géorgiques*, poème le plus parfait dans son genre que nous aient laissé les anciens, propre à fixer les principes de la saine littérature et jamais pareil antidote n'a été aussi nécessaire pour préserver la jeunesse de la contagion des mauvaises doctrines ».

Et ailleurs :

Quels auteurs faut-il donc méditer pour le style? Virgile. — Et puis? — Virgile. — Et puis après? — Virgile.

Toutefois, il autorise la lecture de Racine; mais, pour Chateaubriand, il ne faut le mettre qu'avec beaucoup de prudence entre les mains de la jeunesse, il ne tient qu'à lui de devenir classique. Il refuse enfin à la douleur et à la mélancolie une place parmi les muses, et, de fait, elles sont absentes de son œuvre. Sa

critique est basée sur les principes de l'école classique; c'est un grammairien armé d'un code et non un homme de goût et de sentiment. Aussi on comprend qu'il fut incapable de saisir les hardiesses et les sentiments profonds de Victor Hugo qu'il essaya de démolir dans son *Anti-Hugo*.

En somme, on peut croire qu'à une époque où nos maîtres ès lettres étaient rares, son influence comme professeur et comme critique fut pernicieuse. Il fut de ceux qui empêchèrent le mouvement romantique de se dessiner chez nous dès l'aurore et qui crurent de leur devoir de lutter contre les idées nouvelles qui cependant étaient les vraies.

Fritz Masson.

Bibliographie nationale, t. III (La *Revue bibliographique des Pays-Bas* de 1825 annonçait la publication de ses œuvres en six volumes). — *Annuaire de l'Académie*, 1869, p. 99, notice par Quetelet, reproduite dans *Sciences physiques et mathématiques* du même. — *Annales de l'Académie d'archéologie*, 1848, p. 342. — Fritz Masson, *Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830*, p. 147. — Van Hollebeke, *Poètes belges du commencement du XIX^e siècle*, p. 75-80. — Vanderkindere, *L'université de Bruxelles*, p. 189. — Vieil et de Boisjolin, *Biographie universelle et portative des contemporains*, t. III.

RAOUX (Adrien-Philippe), juriconsulte et historien, né, à Ath, le 2 décembre 1758, décédé, au château de Rèves, le 29 août 1839, était fils de François-Michel et de Marie-Jeanne-Joseph Dupont. Il commença ses humanités au collège de sa ville natale et les termina au collège de Houdain à Mons, puis obtint à l'université de Louvain le grade de licencié en droit. Muni de son diplôme, Raoux se fit inscrire comme avocat près le conseil souverain de Hainaut. La plaidoirie orale n'était pas admise devant cette juridiction; les mémoires que le jeune avocat eut à présenter se firent remarquer par une rédaction soignée et correcte.

Ses capacités, l'influence qu'il avait su acquérir ne tardèrent pas à lui donner accès aux fonctions publiques. Un fait typique de sa carrière, c'est que les trois révolutions dont il fut témoin lui enlevèrent chaque fois ses charges sans aucune compensation. Un décret de

l'empereur Joseph II, du 17 avril 1787, l'avait nommé commissaire d'intendance au district de Mons; le 19 juin de l'année suivante une place d'échevin de Mons lui était conférée. Bien que défavorables aux innovations introduites par ce monarque dans le gouvernement des provinces belges, ses opinions n'avaient pas empêché Joseph II de le désigner parmi les sept nouveaux conseillers au conseil souverain du Hainaut, le 18 mai 1789; les lettres patentes de Raoux portaient qu'il occupait la place vacante « par la démission que nous avons accordée au conseiller Charles Demarbaix ». Ces nominations, faites en violation des règles qui permettaient au conseil de présenter trois candidats à chaque vacature, soulevèrent de vives représentations. Mais elles furent rejetées par le gouverneur général et le conseil souverain se résigna à recevoir au serment les nouveaux conseillers le 10 juin suivant. Raoux n'y siégea que quelques mois; dès le 20 novembre, les débuts de la révolution brabançonne l'amènèrent à se réfugier à Bavay, d'où il écrivit à ses collègues, le 28, une lettre qui reflète ses sentiments: « Quelque brillante que pût paraître la promotion à laquelle Sa Majesté m'a élevé en m'appelant à occuper une place en son conseil de Hainaut, j'en fais volontiers le sacrifice à ma patrie, et je déclare être prêt à en remettre les patentes, à qui il appartiendra....

« Je supplie la cour d'être d'autant plus convaincue de ma manière de penser, que je proteste hautement n'avoir fait aucune démarche pour obtenir mon emploi, auquel j'étais nommé depuis plusieurs jours sans le savoir, sans même m'en douter; et cette singularité a été poussée au point que le public a été instruit de ma nomination longtemps avant que j'en eusse reçu l'avis. Les mêmes raisons qui engagèrent alors la cour de Mons à nous recevoir dans son sein ne me permirent pas de refuser l'honneur d'y siéger, quoique j'eusse vivement désiré de n'y être appelé que par le concours de ses suffrages. Loin d'ap-